

*Initiatives ministérielles*

canadienne de l'entreprise indépendante, on leur disait: «Entrez Asseyons-nous, parlons un peu de l'orientation du pays, des propositions budgétaires que nous songeons à présenter. Qu'est-ce que vous nous suggérez»? Cette année, c'était plutôt: «Bulloch, restez à Toronto. Et vous, les petites entreprises, on ne veut pas vous entendre, pas même de consultation budgétaire, qu'importe la TPS.»

Combien de temps le Canadien moyen doit-il continuer de croire le gouvernement quand il dit qu'il suffit de comprendre la TPS pour l'appuyer? La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est un organisme très compétent, qui a étudié la chose très en détail. Pendant des mois et des mois, il nous a dit sur tous les tons qu'il faisait des sondages auprès de ses adhérents, chose qu'il fait à intervalle régulier, qu'il interrogeait les petites entreprises de divers secteurs, et que ces dernières disaient: «Cela va être un véritable cauchemar dans la rue principale.» Ce à quoi le gouvernement répondait: «C'est que vous n'y comprenez rien.»

Nous avons discuté du cauchemar que la perception de la taxe va représenter pour les petites entreprises. S'il y a quelqu'un qui devrait comprendre, c'est bien ces gens-là. Nous, nous avons eu beaucoup de mal à nous retrouver dans les biscuits, les muffins, les gâteaux, les tablettes de chocolat, les gaufres et tout le reste, mais ce n'est là que le début. Prenez le dépanneur, par exemple. Il est un peu devenu, dans l'esprit des gens, le magasin général d'autrefois, dans un pays où ce magasin répondait à tous les besoins des gens, depuis le matériel agricole, jusqu'aux vêtements et à l'alimentation, en passant par les médicaments.

Dans bien des régions du pays, le dépanneur a pris cette place, cette réputation. C'est un commerce familial où les employés travaillent fort, jour et nuit, sept jours par semaine. Plutôt que de rester dans l'abstrait, rentrons dans un de ces magasins.

Dimanche après-midi, il y a là une jeune femme, probablement la fille du propriétaire ou d'un ami du propriétaire. Il n'y a pas de doute qu'elle habite dans le voisinage, elle n'est pas d'ailleurs. Elle n'est pas diplô-

mée de l'école des sciences commerciales de Harvard ou quelque chose comme ça.

Cette personne doit prendre une décision sur tous les articles en magasin. Les dépanneurs ont maintenant des quantités d'articles, un peu comme le magasin général d'il y a 50 ou 100 ans, similaires mais tout de même différents. Au lieu d'avoir du matériel agricole, ils louent peut-être des vidéos. Ils ont toujours quelques médicaments brevetés, de l'aspirine et des choses comme cela. Ils auront un four à micro-ondes au lieu du poêle à bois d'autrefois autour duquel les gens s'asseyaient. De ce four sortent des petits pains, des tranches de jambon ou de fromage.

Et alors, monsieur le Président? Eh bien, cette jeune personne, derrière la caisse, devra prendre des décisions passablement importantes. Si elle a de la chance et si elle a un député qui lui a apporté la loi, elle ne manquera pas de lecture pour les périodes creuses. Elle se dira peut-être: «Voyons un peu, il doit bien y avoir une réponse à mon problème là-dedans.»

Voici ce que l'on a réuni. Je me suis débarrassé d'une bonne partie de ce dont on a parlé ce matin. Et c'est en commençant avec l'avant-projet de loi déposé en octobre 1989. Il n'est pas question ici des documents techniques qui ont été présentés en août 1989 puisque nous en avons déjà discuté.

Monsieur le Président, imaginez une vendeuse qui doit savoir quand calculer la taxe pour tous les articles en magasin. Prenons le cas de la crème glacée. Elle devra savoir que la crème glacée vendue en cornet et celle vendue en boîte ne sont pas assujetties aux mêmes règles. Puis, il faut savoir quoi faire dans le cas des pizzas McCain chauffées au four micro-ondes. J'espère, monsieur le Président, que vous n'avez pas d'objection à ce que je fasse un peu d'annonce pour une entreprise florissante du Nouveau-Brunswick. Maintenant, si l'on achète la pizza au magasin du coin pour la faire chauffer chez soi, il n'y a pas de taxe. Et la jeune vendeuse doit être au courant.

Mais c'est différent si la jeune vendeuse, pour faire preuve d'initiative et à la demande de ses parents, décide d'imiter les magasins comme Pizza-Pizza et de vendre